

THANATOPRACTEUR

CATÉGORIE(S) PROFESSIONNELLE(S)

Le thanatopracteur peut exercer en libéral, comme employé de pompes funèbres ou encore dans un établissement de santé public ou privé. Métier très récent, il faut attendre 1994 et le décret n°94-260 du 1er avril 1994 pour voir l'obligation d'un diplôme d'État pour exercer apparaître. Le législateur en 1993 avait déjà commencé à définir la thanatopraxie comme service extérieur des pompes funèbres et donc comme mission de service public.

CADRES JURIDIQUES

Les conditions d'intervention du thanatopracteur se retrouvent à l'article R2223-132 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n° 2017-983 du 10 mai 2017 relatif aux conditions d'intervention des thanatopracteurs et à l'information des familles concernant les soins de conservation.

Témoignage

Après avoir discuté avec Marie-Claire Guichet, ancienne thanatopractrice, elle met en évidence le fait que la demande explose et particulièrement en ce moment et que si il est normal que le concours d'accès à la profession soit encadré strictement, des améliorations et des modifications sont à faire. De plus, les usages de produits chimiques lorsqu'elle exerçait posait parfois de grave problèmes, pouvant entraîner des conséquences de santé importantes et elle insiste sur le fait que même si la législation s'est améliorée, elle reste insuffisante.



CONDITIONS D'ACCÈS

- La formation et l'examen d'accès au diplôme d'État de thanatopracteur sont définis par le **décret n°94-260 du 1er avril 1994**
- Il faut de plus être titulaire du **baccalauréat** pour y prétendre.

ACTUALITÉS JURIDIQUES

La thanatopraxie n'a pas été concernée par les conclusions Ségur et finalement, rien ne change pour la profession. Cependant, malgré l'absence de réformes réellement récentes, un rapport d'informations a été déposé le 10 juillet 2018 au Sénat, mettant en avant l'urgence à réformer la profession et les connaissances du grand public à son propos. Il propose de mieux définir la thanatopraxie, de mieux prévenir les risques qui y sont associés en sécurisant les conditions d'intervention des thanatopracteurs, de renforcer les pouvoirs publics sur la profession et de revoir l'accès à la formation, de nombreux professionnels mettant en évidence le nombre insuffisant de thanatopracteurs face à une demande qui augmente.

